





Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques Section de la Haute-Garonne Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique Occitanie Midi-Pyrénées

IMAGIN'ACTION

PRIX 2022 DE LA MEILLEURE REALISATION D'UN PROJET TECHNIQUE

L'AMOPA 31, AISA et l'AFDET
s'adressent à l'ensemble des élèves, des étudiants, des apprentis
du CAP à la licence professionnelle
pour conduire un projet en collaboration
avec une entreprise ou une association

Prix départemental de la Haute-Garonne doté par Airbus Staff Associations (AISA)

et

4000 €

récompenseront les meilleures réalisations au national

Pour réaliser votre projet, informations :

www.amopa.asso.fr

www.afdet.org

www.amopa31.net

www.afdet.org/bienvenue-en-occitanie







Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique Occitanie Midi-Pyrénées



IMAGIN'ACTION

PRIX 2022 DE LA MEILLEURE REALISATION D'UN PROJET TECHNIQUE

Ouvert à tous les élèves de **CAP, Baccalauréat professionnel**, **BTS, DUT, Licence professionnelle**, préparant un diplôme professionnel en formation initiale scolaire ou apprentissage, dans un établissement public ou privé sous contrat.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

à faire parvenir au plus tard le 15 janvier 2022 au Président de la section départementale de l'AMOPA 31

Section départementale : Haute-Garonne

INITIATEUR DU PROJET	
Nom du responsable :	Prénom :
Fonction ou qualité :	
Adresse :	
Code postal: Ville:	
Tél : Courriel :	
Établissement de formation :	
Adresse :	
Code postal: Ville:	
Niveau d'études suivi par les participants	
PROJET ATTENDU	
TITRE DU PROJET :	
BESOIN EXPRIMÉ PAR	
Nom (de l'entreprise, de l'association, de l'établisse	•
•	
EXPRESSION DU BESOIN	

PRESENTATION DU SYSTÈME TECHNIQUE	
ORGANISATION DU PROJET (Préciser si le projet est réalisé par une classe ou plusieurs classes de niveaux différents, le nombre d'élèves concernés, la décomposition éventuelle en sous projets avec indication des équipes d'élèves intervenant, la répartition des tâches de conception et réalisation, le calendrier d'exécution, l'intervention éventuelle d'une partie de fabrication par l'entreprise…)	
CAHIER DES CHARGES	
PRECISIONS JUGÉES UTILES POUR QUE LES PROBLÈMES À RÉSOUDRE SOIENT LE PLUS CLAIREMENT POSÉS	

LE DOSSIER DÉFINITIF est à faire parvenir avant le 31 mai 2022

Concours Imagin'Action - Haute-Garonne - AMOPA/AFDET INSA - 135 avenue de Rangueil - 31400 Toulouse

Ce dossier comprendra en particulier :

- le dossier de candidature,
- le dossier technique,
- les étapes de réalisation,
- les activités spécifiques des différents acteurs et leur contribution au projet, tout document jugé utile à la compréhension du projet.

Le dossier peut être accompagné de tout support numérique jugé utile.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$







Association des Membres de l'Ordre des Palmes
Académiques
Section de la Haute-Garonne

Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique Occitanie Midi-Pyrénées

INFORMATIONS PRATIQUES

IMAGIN'ACTION

PRIX 2021 DE LA MEILLEURE RÉALISATION D'UN PROJET TECHNIQUE

ouvert à tous les élèves de **CAP, Baccalauréat professionnel**, **BTS, DUT, Licence professionnelle**, préparant un diplôme professionnel en formation initiale scolaire ou apprentissage, dans un établissement public ou privé sous contrat.

Le projet correspond à un besoin exprimé et formulé par une entreprise, une association ou un établissement public ou privé et conduit en collaboration avec eux. Le projet s'inscrit dans les exigences du diplôme.

Ce besoin doit être exprimé dans un cahier des charges comprenant une dimension économique.

Les équipes du projet peuvent être constituées par des élèves /apprentis d'une même spécialité ou non, d'un même niveau ou non, d'un même établissement ou non. La valeur du travail collaboratif sera prise en compte. Si une partie de la réalisation ne peut être assurée par les équipes par absence de moyens propres, celle-ci peut être confiée à une entreprise. Les projets peuvent être conduits sur 2 ans.

- 1. Formulaire de candidature à faire parvenir à l'AMOPA31 au plus tard le 15 janvier 2022
- 2. À l'issue de la réalisation du projet, le dossier complet est transmis. Il comprend en particulier :
- le formulaire de candidature,
- un dossier technique simplifié,
- les étapes de la réalisation,
- les activités spécifiques des différents acteurs et leur contribution au projet,
- tous les éléments jugés utiles à la compréhension du projet.

Le dossier peut être accompagné de tout support numérique jugé utile.

Les projets des établissements de la Haute-Garonne seront adressés :

Le FORMULAIRE DE CANDIDATURE est à faire parvenir au plus tard le 15 janvier 2022, Le DOSSIER DÉFINITIF est à faire parvenir avant le 31 mai 2022.

Par voie postale: AMOPA 31 - INSA - 135 avenue de Ranqueil - 31400 Toulouse

Par messagerie: simon.bressolles@wanadoo.fr

Pour toute information complémentaire vous pouvez vous adresser à :

Simon BRESSOLLES - 06 07 88 02 91 - simon.bressolles@wanadoo.fr